

participe à la campagne des 18 jours puis est déporté en Allemagne. Pendant cinq années pénibles il occupe ses loisirs forcés par des cours et des conférences donnés à ses compagnons d'infortune.

Nombreuses et très diversifiées sont ses activités. L'Institut Montefiore lui doit un laboratoire à haute tension et un laboratoire de recherches sur les diélectriques, remarquablement équipés.

En 1952-1953, dans le cadre d'échanges de professeurs, il est chargé du cours d'électrotechnique à l'École polytechnique de l'Université de Lausanne.

Ses nombreuses publications couvrent des domaines variés de l'électrotechnique. Elles constituent fréquemment la solution de problèmes difficiles auxquels ont été confrontés les ingénieurs de l'industrie.

De nombreux organismes belges et internationaux bénéficient de son activité. Il est membre de la Société Royale des Sciences, membre des comités scientifiques des deux associations liégeoises d'ingénieurs, A.I.Lg. et A.I.M.. Au sein de cette dernière, il en assume à trois reprises la présidence et participe à l'organisation de plusieurs congrès. Il participe aux travaux de la Conférence Internationale des Grands Réseaux Électriques, qui tient ses assises à Paris. Il est aussi membre du Conseil des Experts, chargé d'étudier l'aménagement hydroélectrique du site d'Inga.

Ces dernières années, son état de santé l'oblige à se ménager. Ses derniers efforts furent, jusqu'à la veille de son décès, consacrés à l'Institut Montefiore.

De nombreuses distinctions honorifiques récompensent ses travaux. Il est notamment Grand Officier de l'Ordre de Léopold II et titulaire de la Médaille de la résistance.

L'Université perd en Paul FOURMARIER un professeur de haute classe aux remarquables qualités de cœur et d'esprit.

P. LOUON et J. LISTRAY.

Élisée Legros

décédé le 17 novembre 1970

Élisée LEGROS, professeur associé, est né à Jalhay le 18 avril 1910.

Après de brillantes études de philologie classique, il était devenu professeur d'athénée, et il avait enseigné les langues anciennes, durant de longues années, dans divers établissements.

Très tôt, cependant, il s'était senti attiré irrésistiblement par l'étude du dialecte wallon. Consacrant tous ses loisirs, avec une ardeur véritablement passionnée, à l'exploration et à l'explication des patois de la Belgique romane, Élisée Legros s'était imposé en peu d'années, aux yeux des savants belges et étrangers, comme un maître et comme le représentant attitré de la dialectologie wallonne.

L'Université se l'était attaché comme chef de travaux en 1957; elle l'avait nommé chargé de cours associé en 1963, puis professeur associé en 1968; il assumait l'enseignement de la dialectologie wal-

lonne, et aussi celui du folklore wallon. Ses qualités d'enquêteur sur le terrain et sa connaissance de l'ethnographie traditionnelle l'avaient conduit, d'autre part, aux fonctions de directeur-adjoint du Musée de la Vie wallonne.

Enlevé prématurément par la mort, Élisée LEGROS laisse dans la mémoire de ses nombreux amis et de ses élèves le souvenir d'un homme de science épris de vérité et celui d'un homme de bien épris de justice.

Élisée LEGROS était Chevalier de l'Ordre de la Couronne et titulaire de la médaille civique de première classe.

L. REMACLE.

Paul Horion

décédé le 27 novembre 1970

Lorsqu'il descendit de chaire le 26 novembre 1970, personne ne pouvait prévoir qu'il venait de faire son dernier cours. Le lendemain, la mort assignait rendez-vous à celui dont M. le Recteur Dubuisson pouvait dire que « le droit social était, en vérité, son état ».

Né le 27 août 1902, Paul HORION fut Substitut du Procureur du Roi à Verviers d'abord, à Liège ensuite, avant d'être nommé chargé de cours à la Faculté de Droit le 30 septembre 1932 et professeur ordinaire à partir de 1936.

Pendant près de quarante années, il a axé tout son itinéraire professionnel sur l'étude du droit social et s'est donné pour mission d'en assurer le rayonnement tant en Belgique qu'à l'étranger.

Professeur, il assumait avec un zèle inlassable l'enseignement du droit social simultanément à la Faculté de Droit, à la Faculté des Sciences appliquées et au Centre interfacultaire du travail dont il fut l'un des fondateurs.

Auteur extrêmement fécond, il a exploré tous les domaines du droit du travail et de la sécurité sociale : ses quelque deux cents publications ont fait de lui le maître incontesté de cette jeune discipline juridique. Si nul ne parcourait avec plus d'aisance le labyrinthe d'une réglementation dispersée et mouvante dans laquelle les chemins de traverse masquent la perspective des grandes allées, jamais il ne perdit de vue les lignes d'horizon ; jamais il ne cessa d'affirmer sa confiance en l'avenir d'un authentique « droit social » qui lui apparaissait comme la base de la promotion du travail salarié.

Homme de science, il était aussi homme d'action tant il est vrai que le droit est une science de vie et que les grandes convictions sont infatigables. Non seulement, il assumait avec enthousiasme la présidence du Conseil de prud'hommes d'appel de Liège qu'il considérait comme son laboratoire de recherches ainsi que du Centre interuniversitaire belge de droit social dont il avait été le promoteur le plus actif, mais il s'efforça, notamment au sein de groupes d'experts internationaux, d'entraîner le droit social dans les voies d'une certaine « européanisation ».